



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 43  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**  
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-25.2 :

**Projet de Campus De La Salle à Metz - Cession de terrains auprès de la Fondation De La Salle.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT


Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

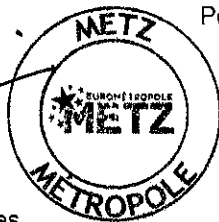
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la décision n° 201/2024 en date du 3 juin 2024 par laquelle Metz Métropole a acquis la parcelle cadastrée section CO n° 38 à Metz auprès de la SAREMM,  
VU la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024 par laquelle Metz Métropole a acquis auprès de l'EPFGE la parcelle cadastrée section CO n° 54/1 à Metz,  
VU l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 04 juillet 2024,  
CONSIDERANT le projet de Campus de la Fondation de la Salle qui permettra de proposer une offre universitaire supplémentaire dans le secteur du Technopôle,  
CONSIDERANT la nécessité de céder à la Fondation De La Salle l'emprise foncière correspondante pour permettre la réalisation de son projet,

DECIDE, par suite de son acquisition auprès de l'EPFGE et de la SAREMM, de céder au profit de la Fondation de la Salle représentée par Madame Christine FRANCOIS, pour un montant de 3 599 550 € HT (TVA à devoir en sus le cas échéant), les parcelles cadastrées section CO n° 38 et n° 54/1 à Metz, d'une contenance totale de 3ha 99a 95ca,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, la Fondation de la Salle prenant à sa charge les frais d'actes notariés.

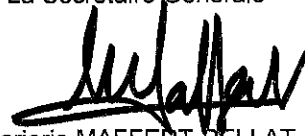
Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

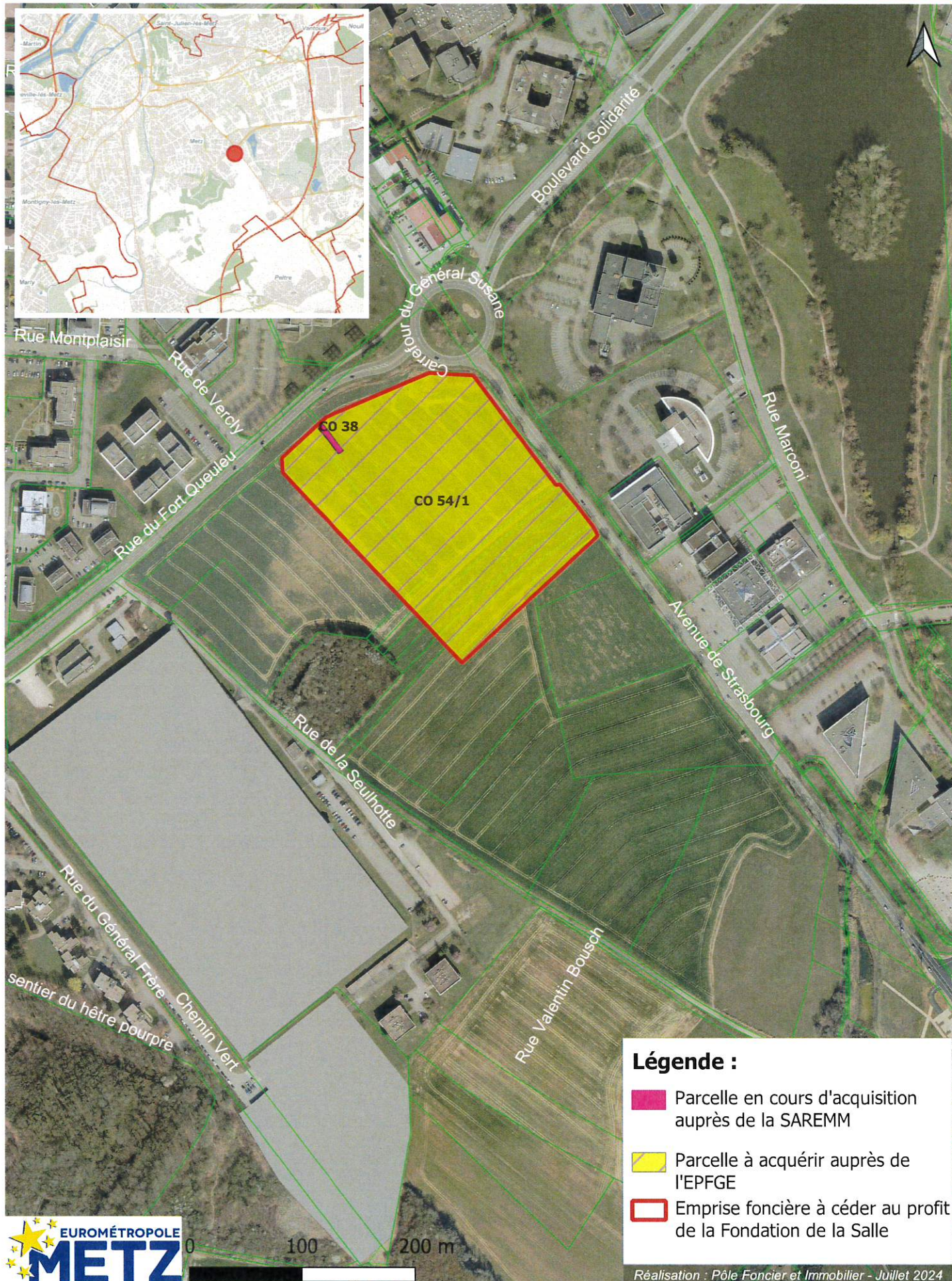


Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

# Projet de Campus De La Salle - METZ

## Acquisition d'un terrain auprès de l'EPFGE et cession au profit de la Fondation de la Salle



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB25-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB25-2  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Projet de Campus De La Salle à Metz - Cession de terrains auprès de la Fondation De La Salle  
**Classification :** 3.2 - Alienations  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB25-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-25-2.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:41	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:43	En cours de transmission	
29/09/24 09:48	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:56	Accusé de réception reçu	